

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

Dossier suivi par :
Tél. : 03 87 28 30 87
Fax : 03 87 02 79 32
Mél : antoine.schwartz@moselle.gouv.fr
Réf. : AS
Code :ASPE-L11

**Objet : Dossier de déclaration concernant la restauration
de la continuité écologique du ruisseau du
« Krappenthal » en partie amont.
Accord immédiat**
**P. J. : Récépissé de déclaration
Fiche de renseignement descriptive**

**Office National des Forêts
Agence de Sarrebourg
à l'attention de M Hubert SCHMUCK
24 rue de Phalsbourg
B.P. 30155
57403 SARREBOURG**

Metz, le 13 avril 2015

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Restauration de la continuité écologique avec aménagement de trois anciennes digues d'étangs et remplacement d'un busage en mauvais état en partie amont dans la vallée du « Krappenthal ».**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **08 avril 2015**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2015-00025**
- Dossier réalisé par : **Office National des Forêts - Agence de Sarrebourg**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**".

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.** Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

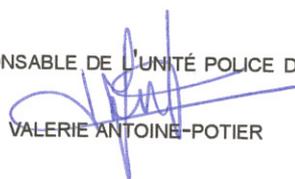
Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de MOUTERHOUSE où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agrée, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :

- Mairie de MOUTERHOUSE
- Fédération de la Moselle pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique
- ONEMA - Patrice MULLER

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU


VALERIE ANTOINE-POTIER